

**LE CREDIT COMMERCIAL**  
Chambre 13 Edifice "LA PRESSE"  
TEL. BELL. MAIN 3555. MONTREAL  
SPÉCIALITÉ : Achat, Collection et règlement  
de comptes. Une visite sollicitée.

**LA PROVINCIALE**  
Assurance-Mutuelle-Incendie  
Bureau-chef: **EDIFICE GUARDIAN**  
160, RUB ST-JACQUES  
**MONTREAL.**

Sécurités absolues. Taux raisonnables.  
AGENTS demandés dans toutes les localités.

LA  
**Provident Savings Life**  
ASSURANCE SOCIETY OF N. Y.

**LA MEILLEURE COMPAGNIE**  
POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice, peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Québec:  
**185, rue St-Jacques, - MONTREAL.**

**Un Agent Progressif**

préfère travailler pour la meilleure compagnie. Il lui est plus facile de conclure des affaires, et, de savoir qu'il a à offrir la meilleure proposition, cela l'inspire.

Les hommes de caractère qui se proposent d'entreprendre ce travail, et les agents expérimentés et intègres qui cherchent un contrat rémunérateur

devraient écrire à la **CANADA LIFE**

**"EQUITABLE"**

Mutuelle

**Fire Insurance Co.**

Une des plus fortes Compagnies locales.  
Un surplus dépassant \$126,000

Bureau Exécutif:

**No. 20, rue St-Alexis,**

Coin rue Notre Dame,  
en face du Magasin Carsley.

**S. T. WILLET, Président.**

Bureau: No. 939 rue St-Denis, Montréal.

**F. GAUTHIER, Secrétaire.**

Tél. Main 3394.

**Assurances**

TITRE PREMIER

Des assurances en général

(suite)

Section II. — De la preuve du contrat d'assurance. Des formes et de la transmission des polices.

Art. 16. — Le contrat d'assurance est rédigé par écrit. Il peut être passé devant notaire ou sous seing privé.

L'acte sous seing privé doit être dressé en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct et chaque original doit contenir la mention du nombre total des originaux qui ont été faits, conformément à l'article 1325 du Code civil.

Toute addition ou modification au contrat d'assurance primitif doit être constatée par un avenant, par la correspondance ou par tout autre écrit.

Art. 17. — Le contrat d'assurance est daté du jour où il est souscrit.

Il indique:

Les noms et domiciles de l'assuré et de l'assureur;

La chose assurée;

La nature des risques garantis;

Le moment auquel les risques doivent commencer et finir;

La somme assurée;

La prime ou coût de l'assurance;

La soumission des parties à des arbitres, en cas de contestation, si elle a été convenue.

Art. 18. — La police d'assurance peut être à personne dénommée, à ordre ou au porteur.

Les polices à ordre se transmettent par voie d'endossement, même en blanc.

Art. 19. — L'assureur peut opposer au porteur de la police, même à ordre ou au porteur, les exceptions se rattachant à cette police qui auraient été opposables à l'assuré originaire si la transmission de la police n'avait pas eu lieu.

Section III. — Des obligations de l'assureur et de l'assuré. — Des nullités et des résiliations.

Art. 20. — Les pertes et dommages occasionnés par des cas fortuits ou causés par la faute de l'assuré sont à la charge de l'assureur.

Toutefois, l'assureur ne répond pas, notwithstanding toute convention contraire, des pertes et dommages provenant d'une faute intentionnelle ou d'une faute lourde de l'assuré.

Art. 21. — L'assureur est garant des pertes et dommages causés même par des personnes dont l'assuré est civilement

(ÉTABLIE 1853)  
**The Phenix Insurance Company**  
**OF BROOKLYN**  
TOTA DE 'ACTIF - -, \$7,112,413.30  
**Robert Hampson & Son, Agents,**  
39 rue St-Sacrement, Montréal

**AVIS**

Les personnes pouvant **CONTROLLER** quelques Cents Piastres de **Primes d'Assurances contre l'Incendie**, peuvent se faire nommer Agent et recevoir une commission sur leurs Risques. Toutes correspondances si on le désire, traitées **confidemment**. Ecrire à "**ASSURANCE**," Boite 418, Bureau de Poste, Montréal.

**COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.**  
d'Assurance contre l'Incendie

Ci-devant  
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE  
CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

ÉTABLIE EN 1859

Capital autorisé	- - - - -	\$1,000,000.00
Actif net excédant	- - - - -	480,000.00
Dépot au gouvernement du Canada pour la garantie des porteurs de polices	- - - - -	60,000.00
Sinistres payés à date	- - - - -	883,021.10
Cie indépendante.	Taux modérés.	
A. A. LABRECQUE,	Président.	
J. B. LAFLEUR.	Gérant	

BUREAU PRINCIPAL:

**59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"**

**MONTREAL**

On demande des agents pour les localités non représentées.

**THE METROPOLITAN LIFE INS. CO.**

Incorporée par l'état de New-York.

**La Compagnie du Peuple, par le Peuple pour le Peuple.**

**ACTIF: \$105,656,311.60.**

A plus de polices payant primes en force aux Etat-Unis et au Canada que n'importe quelle autre compagnie et pendant chacune des dix années assées a accepté et émis plus de polices nouvelles en Amérique que n'importe quelle autre compagnie.

**LA MOYENNE D'UNE JOURNEE D'OUVRAGE.**

Réclamations payées.....	} Par jour {	359
Polices échues.....		6,297
Nouvelles Assurances inscrites		\$1,303,559.00
Paiements aux porteurs de Polices et addition à la Réserve.....		\$98,582.00
Actif accru.....		\$53,841.00

A déposé avec le Gouvernement du Dominion pour la protection des détenteurs de polices au Canada en titres Canadiens, **\$1,800,000.00.**

\$1,342,381.457 d'assurance en vigueur sur 7,523,915 Polices.

**Western**  
**Assurance Co.**

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie et sur la Marine

INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL PAYÉ - - - \$2,000,000

ACTIF, au-delà de - - - 3,546,000

REVENU ANNUEL, au-delà de 3,678,337

Burea Principal: **TORONTO, Ont.**  
Hon. GEO. A. COX, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur-Gérant  
C. C. FOSTER, Secrétaire.

**Succursale de Montréal:**

**189 rue Saint-Jacques.**

**ROBT. BICKERDIKE, Gérant**